

ECTS

Les écoles d'art sont engagées dans le processus d'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur. Ce processus conduit à l'organisation des études en 3 cycles (licence, master, doctorat) et à la reconnaissance réciproque des qualifications sur la base du système européen de crédits cumulables et transférables (European Credits Transfer System ou ECTS).

Les crédits ECTS traduisent les connaissances et les compétences à acquérir. Ils sont définis à partir du volume de travail requis, du nombre d'heures de cours et des objectifs de formation. Un crédit ECTS correspond à environ 25 à 30 heures de travail. Les études sont organisées en semestres, chacun correspond à 30 crédits ECTS.

- Diplôme National d'Art (DNA), option Art ou Design d'espace: cycle court du cursus, 180 crédits, niveau Bac+3, grade licence.
- Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), option Art ou Design d'espace: cycle long du cursus, 300 crédits, niveau Bac+5, grade master.

ASSIDUITÉ

L'assiduité aux cours, ARCs, workshops, ateliers de suivi de projet, conférences, etc. est une condition sine qua non pour valider ses crédits ECTS. Toute absence doit être signalée à l'enseignant-e concerné-e et au coordonnateur ou à la coordonnatrice. Les justificatifs doivent être déposés au secrétariat de la scolarité.

Les absences récurrentes doivent être signalées au secrétariat de la scolarité et au coordonnateur ou à la coordonnatrice. Des absences non justifiées peuvent invalider un semestre. Les étudiant-e-s en 1^{re} année émargent chaque matin à l'accueil de l'ENSA Dijon. Conformément aux dispositions nationales, les boursier-ère-s non assidu-e-s aux cours perdent le bénéfice de leur bourse.

CONTRAT D'ÉTUDES

Chaque étudiant-e personnalise son parcours par la mise en place de son projet de recherche plastique: par un choix d'ateliers de projet, d'ARCs, de workshops, de rendez-vous individuels avec des enseignant-e-s, de conférences, etc.

Ce parcours est formalisé par un contrat d'études que l'étudiant-e complète au début de chaque semestre. Ce document précise tous les cours obligatoires ainsi que tous les cours optionnels et les ARCs que l'étudiant-e choisit et s'engage à suivre. Il doit être déposé au début de chaque semestre au pôle pédagogie. Ce contrat d'études peut indiquer des objectifs personnalisés, en particulier en cas de redoublement.

Les changements en cours de semestre sont possibles après accord des enseignant-e-s concerné-e-s, du coordonnateur ou de la coordonnatrice et du directeur des études et de l'international. Le nouveau contrat d'études devra alors être déposé au pôle pédagogie.

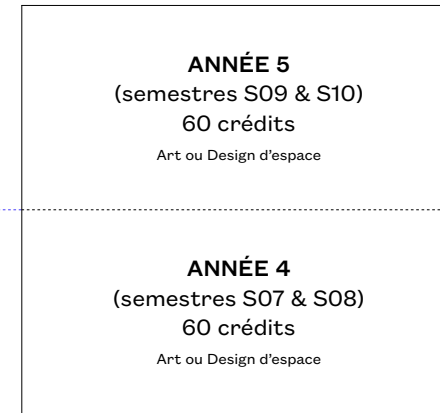
C'est sur la base du contrat d'études qu'est élaborée la fiche individuelle d'évaluation de chaque étudiant-e (voir *Évaluation*).

PROGRESSIVITÉ DES ÉTUDES

DNSEP

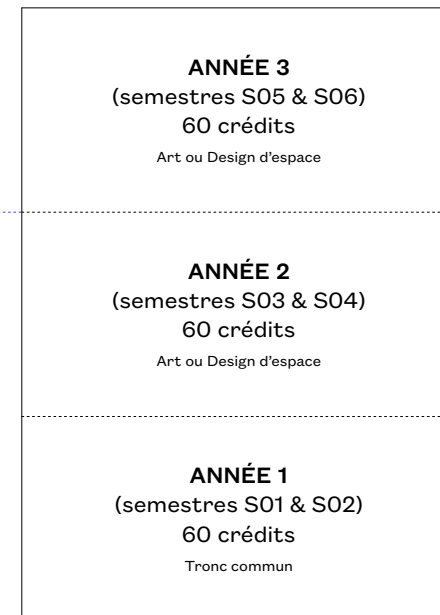
Bac +5
(Grade Master)
300 crédits

CESAP
Certificat d'Études
Supérieures
d'Arts Plastiques

2^e cycle**DNA**

Bac +3
(Grade Licence)
180 crédits

CEAP
Certificat d'Études
d'Arts Plastiques

1^{er} cycle

